Budget rectificatif 1/2003: section VII, Comité des Régions

2003/2058(BUD) - 17/06/2003

La commission a adopté le rapport de M. Per STENMARCK (PPE-DE, S) sur le projet de budget rectificatif no. 2/2003 du Conseil (Section VII - Comité des régions). Il souligne que le montant prévu dans l'avant-projet de budget rectificatif présenté par la Commission en mars 2003 entraînerait une augmentation significative du crédit du poste 251 et que le Comité des régions n'a pas jugé nécessaire de demander ces crédits pendant la procédure budgétaire relative à l'exercice 2003. Puisqu'il existe une certaine marge de manoeuvre pour virements à l'intérieur du budget 2003 du Comité des régions, la commission a accepté la modification, par le Conseil, de l'avant-projet de budget rectificatif no. 2/2003.